



Dentaide

Un acquis aux multiples avantages créé par des dentistes, pour des dentistes

Depuis 1984, Dentaide gère le seul système de paiement direct des prestations d'assurance de soins dentaires aux dentistes, dans le respect de leur autonomie professionnelle et de leur liberté de pratique. Par ailleurs, il facilite l'accès d'un plus grand nombre de patients aux soins dentaires en éliminant la barrière tarifaire.



Un point de contact unique pour le dentiste participant

Un déménagement? Un changement de cabinet? Quelle est la liste des assureurs adhérents? Une annulation ou une correction à apporter à une demande de prestations? Un seul numéro à composer : celui de Dentaide. Nos agents spécialisés, compétents et disponibles cinq jours par semaine, se feront un plaisir de répondre à vos questions, mettront à jour les informations requises et les transmettront, en votre nom, aux assureurs adhérents à Dentaide.

Centre Dentaide

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1450
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514 284-1985
Sans frais : 1 800 361-5305
Télécopieur : 514 284-2328
Courriel : information@dentaide.ca

Un service offert par la Société de services dentaires (ACDQ) inc.



Dentaide

Un acquis aux multiples avantages qui se traduisent de maintes façons

LE PAIEMENT REGROUPÉ ET GARANTI DE LA PORTION ASSURÉE



Dentaide est le seul système, dans le domaine privé de l'assurance dentaire, garantissant le paiement aux dentistes. Ainsi, un dentiste participant reçoit un seul chèque regroupant les paiements de toutes les prestations relatives aux patients ayant une carte de paiement et certifiées par un numéro de confirmation de l'assureur adhérent. Les demandes sont traitées en temps réel, de façon conviviale, et les paiements sont effectués par Dentaide deux fois par mois contribuant ainsi à réduire les mauvaises créances.

UNE SEULE ENTENTE, UNE SEULE PROCÉDURE



Près de 90% des membres de l'ACDQ ont également adhéré à Dentaide. En regroupant tous ces dentistes participant à Dentaide, celui-ci facilite leur représentation auprès des assureurs adhérents. Dentaide fonctionne sur la base d'une entente uniforme avec tous les assureurs adhérents, garantissant ainsi à tous des procédures administratives identiques.

LE RÔLE DE DENTAIDE



Dentaide agit à titre d'intermédiaire si un dentiste participant à Dentaide fait face à un litige avec un assureur adhérent. Si ce litige nécessite une intervention de nature professionnelle, notre dentiste conseil se chargera du dossier en toute impartialité. Ainsi, le dentiste participant est appuyé dans les cas litigieux, car l'assureur concerné ne pourra le contacter que par l'intermédiaire de Dentaide, selon les règles énoncées dans le contrat de service. Par conséquent, il bénéficiera de l'expertise de Dentaide et aura plus de temps à consacrer à sa pratique au lieu de le perdre en tracas administratifs et lourdeurs bureaucratiques.

ENGAGEMENT DU DENTISTE PARTICIPANT



Des obligations accompagnent les droits accordés aux dentistes. Selon le règlement relatif au contrat de Dentaide, un dentiste participant doit obligatoirement informer le patient des portions assurée et non assurée des soins effectués. Il ne doit exiger le paiement que de la portion non assurée des soins. Enfin, lorsqu'une prestation est approuvée, il doit fournir avec diligence tout renseignement ou document relatifs à cette prestation, si Dentaide le juge nécessaire.

ENGAGEMENT DES ASSUREURS ADHÉRENTS



Selon le contrat de service qui lie les assureurs à Dentaide, exception faite de l'obtention de renseignements complémentaires à une demande de prestations initiale, il ne peut communiquer directement avec le dentiste participant sans le consentement préalable de Dentaide. Il doit respecter la liberté de pratique et l'autonomie professionnelle du dentiste participant et reconnaître que ce dernier est la seule personne en mesure de déterminer le meilleur traitement pour son patient. Enfin, il est tenu de respecter la garantie de paiement des demandes ayant déjà reçu un numéro de confirmation.

